

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M^(M)

Mardi 4 septembre 2019.

ouverture de permanences à 9h00 ~~10h00~~

Obs n°1

M^e AMATO Baiguette Je souhaiterais savoir si l'installation de descroavanes et bungalows est autorisée chemin des Bôles zone Net UE.
Amato

Obs n°2

M^e Monelle HAYET :
Rue Henri Louis

Je constate la mauvaise installation du Commissaire enquêteur dans un local minuscule qui n'accueille pas correctement le public.

De plus les plans ne peuvent être consultés sur son tout et trop petit bureau.

Le reste sera signifié sur internet

La Salle du Conseil Municipal serait plus indiquée!

Obs n°3

M^r MARTIN Arnaud

Avenue Charles Priens et Avenue TRACEAU.

Dépôt d'une lettre concernant la prévision de zonage en EBR de notre terrain.

Nous souhaitons rester en Zone EBNC afin d'avoir les possibilités identiques au PLU existant

M. Martin Arnaud
6 rue du Gâtinais
77000 Melun
Tel : 01 64 37 59 02 / 06 11 56 25 38
Mail : arnaud.martin@ac-creteil.fr
ou onon@club-intrenet.fr

A l'intention de :
Monsieur André DUMONT
Commissaire enquêteur
Enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme
et sur le règlement local de Publicité
Hôtel de ville 26 rue Charles de Gaulle BP 24
77196 Dammarie les lys

Le 19 05 2018

Monsieur DUMONT, '

Bonjour, ayant été informé dernièrement de l'enquête publique concernant la modification de PLU prévue sur la commune de Dammarie les lys ; Je vous adresse ce courrier afin prendre RDV rapidement avec vous pour vous rencontrer à propos des motifs évoqués ci-dessous :

Ma sœur et moi nous sommes propriétaires sur Dammarie les lys

Pour ma part

- D'un terrain

Section AY n°672 pour 1330 m² zonage UE au PLU en espace boisé non classé situé av des frères Marceau et av Charles Prieur

- D'une parcelle construite en indivision avec ma sœur jouxtant ce terrain

Section AY N°571 pour 2530 m² zonage UE au PLU en espace boisé non classé située au 570 av Charles Prieur

Pour ma sœur Mme Sechaud Florence (née Martin) 644 av Charles prieur

- D'une parcelle construite section AY N°799 pour 1314 m² zonage UE au PLU en espace boisé non classée situé au 644 av Charles Prieur

Ces biens étant issus de l'héritage de nos parents ont aussi une valeur affective importante.

Afin de rembourser le crédit de ma résidence principale sur Melun et souhaitant revendre mon terrain de 1330 m² parcelle AY n°672, j'ai contacté le service d'urbanisme de la mairie de DLL en avril 2015 et selon les conseils obtenus, Il était possible de séparer ce terrain en 2 lots constructibles pour 2 maisons individuelles afin d'en tirer le meilleur prix.

En avril 2018 enfin décidé à céder ce terrain, j'ai contacté plusieurs agences immobilières afin de l'estimer et de le mettre en vente, (soit en entier soit en le parcellant en 2). Simultanément j'ai contacté le service d'urbanisme de la mairie de Dammarie les lys et pris un rendez vous avec Mme Stempert. Là j'ai appris qu'une enquête publique allait avoir lieu et découvert que le nouveau PLU applicable l'an prochain modifierai le classement :

M. Martin Arnaud
6 rue du Gâtinais
77000 Melun
Tel : 01 64 37 59 02 / 06 11 56 25 38
Mail : arnaud.martin@ac-cretell.fr
ou onon@club-intre.net.fr

A l'intention de
Monsieur André DUMON
Commissaire enquêteur
Enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme
et sur le règlement local de Publicité
Hôtel de ville 26 rue Charles de Gaulle BP 24
77196 Dammarie les Lyons

Actuellement les 3 terrains sont classés en Espace Boisé Non Classé **EBNC** et en Zone *peuillonne*
Or : ils passeraient **tous les 3** avec le prochain PLU en Espace Boisé Remarquable **EBR** ce qui limiterait
énormément la constructibilité sur ce type de terrain, et donc la valeur de ces terrains.

Nous ne souhaitons pas construire d'immeuble ou de lotissement sur ce terrain que nous avons connu
depuis notre enfance mais nous souhaitons transmettre ce bien à nos enfants ou le vendre avec les mêmes
possibilités qu'actuellement.

Je souhaiterai donc vous rencontrer rapidement afin de connaître les critères et raisons d'une telle décision
Ces terrains n'étant couverts que d'arbres de peu de valeurs (robiniers et acacias) dont les branches les plus
hautes cassent assez fréquemment en cas de grand vent) et que vous puissiez recueillir et consigner nos
observations et propositions sur le registre de l'enquête publique ainsi que d'étudier avec vous les
possibilités envisageables afin que ces terrains continuent à rester en **EBNC** sur le prochain PLU.

Bien cordialement

M. et Mme Martin